

# Certificat de constance des performances

## 1137-CPR-614/69/11

Conformément au Règlement (EU) 305/2011/EU du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

### Dispositifs de retenue routiers : Barrières de sécurité

Fabricat	DOLRE N246
Niveau de retenue	N2
Sévérité de choc	A
Largeur de fonctionnement normalisée	W4
Intrusion du véhicule normalisée	/
Déflexion dynamique normalisée	0,9 m
Durabilité	Acier galvanisé selon EN ISO 1461
Résistance à l'enlèvement de la neige	Pas de performance déclarée
Substance dangereuse	Non présente

mis sur le marché sous le nom ou la marque

**DESAMI SPRL**

**Rue Salinas 17 BE-5380 Fernelmont**

et fabriqué dans l'établissement de fabrication

**DESAMI SPRL**

**Sifride Demoulin 2 BE-6240 Farciennes**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances (AVCP) décrites dans l'annexe ZA de la norme (des normes)

**NBN EN 1317-5:2007 + A2:2012/AC:2012**

sous le système 1 pour la performance déterminée dans ce certificat sont appliquées et que le contrôle de production effectué en usine par le titulaire du certificat est évalué afin d'assurer la

### constance des performances du produit de construction.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 26/05/2021 et demeure valide tant que la norme harmonisée, le produit, le système AVCP ou les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne sont pas modifiés de manière significative, à moins que le certificat ne soit suspendu ou retiré par COPRO.

La validité de ce certificat doit être vérifiée sur le site de COPRO ([www.copro.eu](http://www.copro.eu)).

Zellik, 26/05/2021



ir. Dirk VAN LOO  
CEO